



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 3185

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'ambition suédoise « zéro mort ; zéro blessé ». En effet, depuis 1997, la Suède s'est fixé un objectif en lançant son programme « vision zéro ». En juin 2004, un colloque franco-suédois a eu lieu, les deux pays partageant les mêmes préoccupations. Onze points pour une meilleure sécurité routière ont été présentés par le gouvernement suédois parmi lesquels la suppression des obstacles dangereux au bord des routes, sécuriser la circulation locale, sécuriser les cyclistes et assurer la qualité des transports en matière de sécurité routière. En septembre 2004, le ministre Gilles de Robien s'est rendu en Suède souhaitant s'informer sur les méthodes suédoises dont les résultats sont très convaincants, et son homologue, Mme Ulrica Messing, est très intéressée par la réduction du nombre de morts sur les routes françaises. Aussi, il lui serait agréable de connaître les résultats de ce travail commun entre la Suède et la France, d'une part, et, d'autre part, quelle position adoptera le Gouvernement afin d'éventuellement transposer divers points de la sécurité routière suédoise en France.

Texte de la réponse

Les différents pays européens sont confrontés à des problèmes similaires dans le domaine de la sécurité routière : c'est pourquoi la France entretient de nombreux échanges avec les autres États afin de partager les expériences et bénéficier des meilleures pratiques. La Suède qui est l'un des trois meilleurs pays en termes de sécurité routière est bien sûr un partenaire privilégié. C'est pourquoi des rencontres sont régulièrement organisées entre les administrations et que ce point est à l'ordre du jour des entretiens ministériels bilatéraux. Le parlement suédois a, en effet, adopté en 2007 la stratégie « vision zéro » et déployé un plan d'actions concernant les différents domaines de la sécurité routière. La France s'est notamment inspirée des mesures visant à réduire la vitesse en ville et protéger les usagers les plus vulnérables. Ainsi, en zone urbaine, les zones 30 se développent et les zones de rencontre créées en 2008 permettent un meilleur partage de la voirie dans le cadre du code de la rue qui donne priorité aux usagers les plus vulnérables. Concernant les routes interurbaines, le principe de la « route qui pardonne » adopté dans les pays scandinaves est aussi appliqué, notamment par la suppression des obstacles latéraux le long des routes. Les deux pays cherchent à diminuer la vitesse pratiquée et comme la Suède la France a expérimenté un système intelligent de limitation de vitesse par GPS (ISA, Intelligent Speed Adaptation, en Suède et LAVIA en France). Par ailleurs, en matière d'alcool au volant, première cause de mortalité sur les routes de France, reprenant l'expérience suédoise, la France encourage l'usage volontaire des éthylotests anti démarrage pour des flottes d'entreprise et a décidé d'imposer ce système aux bus scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3185

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5228

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6468